



Charte générale d'utilisation du site Bande Originale d'Échirolles

Bienvenue sur le site de la Bande Originale d'Echirolles, conçu par la Ville d'Echirolles.

- Vous allez pouvoir :
 - découvrir tout le projet de la BO d'Echirolles
 - écouter les chansons qui ont été déposées par tous les participants au projet
 - déposer la chanson de votre choix
- Votre proposition sera mise en ligne après modération assurée par Dcap, service de la Direction des affaires culturelles d'Echirolles.
- Ce site vous permet l'écoute gratuite des enregistrements déposés, sans possibilité de téléchargement.

Identification

Le site de la Bande Originale d'Echirolles est hébergé par :
la Ville d'Echirolles et animé par Dcap, service de la Direction des affaires culturelles ;
Mairie d'Echirolles - BP 247 38433 Echirolles cedex

Définitions

- L'hébergeur : Dcap- Mairie d'Echirolles - BP 247 38433 Echirolles cedex, en charge du site de la Bande Originale d'Echirolles conçu par la ville d'Echirolles
- Le site web : bo-echirolles.fr
- L'utilisateur : toute personne ou groupe de personnes utilisant les fonctionnalités du site
- Le contenu utilisateur : toutes données déposées par l'utilisateur (image, son, texte)
- Modération : toute vérification en fonction d'une charte de modération qui lui est propre par l'hébergeur du contenu utilisateur et retrait dudit contenu en cas de non conformité à l'un des éléments de la présente charte d'utilisation et de la charte de modération

Fonctionnement

Ce site vous permet l'écoute gratuite des enregistrements déposés, sans possibilité de téléchargement.

Vous pouvez déposer votre chanson pour la BO d'Echirolles en postant :

- Un fichier image – vous vous filmez pendant que vous chantez.
- Un fichier son – vous vous enregistrez pendant que vous chantez.
- Un lien vers un site légal (Deezer, YouTube, Vimeo...) – vous indiquez le lien vers un site où l'on peut écouter la chanson que vous proposez.
- Le Service est accessible gratuitement à tout utilisateur disposant d'un accès à internet. L'utilisateur est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique, ainsi que de son accès à internet. Aucune rémunération d'aucune sorte ne pourra être perçue au titre de la présente charte par l'utilisateur.

Pour assurer le bon fonctionnement de ce site

Tous les utilisateurs doivent respecter les autres usagers en adoptant une attitude citoyenne conforme à la philosophie du site.

Si vous êtes mineur, vous devez avoir l'autorisation de vos parents pour poster une chanson. La ou les personnes dépositaires de l'autorité parentale acceptent d'être garantes du respect des dispositions de la charte.

Les contenus suivants sont totalement interdits

- Les contenus portant atteinte à la vie privée ou au respect de la dignité des tiers conformément à l'article 9 du Code Civil et notamment mais non limitativement toute atteinte au droit à l'image des personnes majeures et mineures diffusées sans leur consentement, au droit à l'image des biens portant atteinte à l'intimité de la vie privée et aux droits d'auteur.
- Les contenus publicitaires et notamment toute reproduction de marque ou logo sans autorisation du titulaire de la marque.
- Les contenus visant à contourner le système d'authentification d'utilisateur ou le système de sécurité.
- Les contenus à caractère injurieux envers une personne ou un groupe de personnes.
- Les contenus à caractère pornographique.
- Les contenus incitant à la violence physique ou morale et notamment l'incitation à la haine raciale et toute provocation aux crimes et délits d'une manière générale conformément à la loi du 29 juillet 1881 et notamment mais non limitativement à ses articles 23 et suivants :

DIFFAMATION

Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés.

Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure.

La diffamation commise par les mêmes moyens envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée sera punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement.

Sera punie des peines prévues à l'alinéa précédent la diffamation commise par les mêmes moyens envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

(...)la diffamation commise par les mêmes moyens, à raison de leurs fonctions ou de leur qualité, envers un ou plusieurs membres du ministère, un ou plusieurs membres de l'une ou de l'autre Chambre, un fonctionnaire public, un dépositaire ou agent de l'autorité publique, un ministre de l'un des cultes salariés par l'Etat, un citoyen chargé d'un service ou d'un mandat public temporaire ou permanent, un juré ou un témoin, à raison de sa déposition.

Lorsqu'elle est réalisée sans l'accord de l'intéressé, la diffusion, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, de l'image d'une personne identifiée ou identifiable mise en cause à l'occasion d'une procédure pénale mais n'ayant pas fait l'objet d'un jugement de condamnation et faisant apparaître, soit que cette personne porte des menottes ou entraves, soit qu'elle est placée en détention provisoire, est punie de 15 000 euros d'amende.

Est puni de la même peine le fait :

- Soit de réaliser, de publier ou de commenter un sondage d'opinion, ou toute autre consultation, portant sur la culpabilité d'une personne mise en cause à l'occasion d'une procédure pénale ou sur la peine susceptible d'être prononcée à son encontre.
- Soit de publier des indications permettant d'avoir accès à des sondages ou consultations visés à l'alinéa précédent.

Protection des données personnelles

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de vos données. Les informations vous concernant sont accessibles sur demande écrite adressée à : Dcap- Mairie d'Echirolles - BP 247 38433 Echirolles cedex dcap@ville-echirolles.fr

Propriété intellectuelle

- Les œuvres diffusées sur le site BO d'Echirolles sont identifiées par SESAM, qui représente aujourd'hui l'intégralité des sociétés d'auteurs françaises.
- Si une œuvre n'est pas référencée elle ne donne droit à aucune rémunération.
- Toute reproduction totale ou partielle du site par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de la Ville d'Echirolles, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Cession des droits

Le contenu utilisateur est traité de la manière suivante :

L'utilisateur est seul auteur de son contenu, il cède à l'hébergeur à titre non exclusif et non commercial ses droits d'auteur de reproduction et représentation et ses droits voisins d'interprétation sur son contenu pour la durée légale des droits, pour le monde entier et sur tout support, notamment papier, affiche, photographie, télévision, internet, blogs, réseaux sociaux, applications mobiles, tablettes, vad, etc., ainsi que tout document écrit relatif aux opérations d'information et de communication de la ville d'Echirolles, ainsi que pour toute diffusion se déroulant lors d'un événement public organisé par la Ville.

L'utilisateur n'est pas le seul auteur de son contenu et a collaboré avec d'autres co-auteurs du contenu, il cède à l'hébergeur et au nom et pour le compte des co-auteurs, auprès desquels il aura obtenu préalablement et de manière expresse toutes les autorisations préalables, à titre non exclusif et non commercial ses droits d'auteur de reproduction et représentation sur son contenu pour la durée légale des droits, pour le monde entier et sur tout support notamment papier, affiche, photographie, télévision, internet, blogs, réseaux sociaux, applications mobiles, tablettes, vad, etc., ainsi que tout document écrit relatif aux opérations d'information et de communication de la ville d'Echirolles, ainsi que pour toute diffusion se déroulant lors d'un événement public organisé par la Ville et garantit solidairement conformément à la clause garantie ci-après.

L'utilisateur n'est pas le seul auteur de son contenu, mais n'a pas collaboré avec les autres co-auteurs du contenu spécifiquement dans le cadre d'une réinterprétation ou d'une parodie

L'hébergeur a conclu un contrat d'abonnement avec SESAM (société des droits d'auteurs multimédia – Paris) qui représente les auteurs dont les œuvres figurent au répertoire de la SACEM, ADAGP, SACD, et SCAM pour la diffusion du contenu utilisateur ; les œuvres dont les auteurs ne figurent pas au répertoire des sociétés de gestion collective précitées ainsi que les droits voisins des artistes interprètes feront l'objet d'accords spécifiques avec les ayant droits par l'internaute.

EXPLOITATION COMMERCIALE OU AUTRE

Toute autre exploitation non prévue par la clause de cession sus mentionnée du contenu utilisateur fera l'objet d'un accord préalable distinct et exprès avec l'utilisateur.

MENTIONS

L'hébergeur s'engage à mentionner le nom de l'utilisateur et le nom de l'œuvre tels qu'il les aura communiqué pour toute utilisation relevant de la présente charte. La Ville ne saurait porter la responsabilité de toute information erronée transmise par l'utilisateur.

Garanties

L'utilisateur garantit l'hébergeur conformément à son contenu utilisateur contre tout recours et action fondés notamment sur le non respect de la vie privée des personnes, du droit à l'image des personnes et des biens, de la propriété littéraire et artistique (droits d'auteur, droits voisins) et industrielle, de la loi du 29 juillet 1881, pour son contenu posté par lui même qu'il soit textuel, audiovisuel ou obtenu par lien hypertexte vers des plate-formes telles que Youtube , Dailymotion ou autre et ce de manière non exhaustive.

L'utilisateur garantit également l'hébergeur contre tout recours conformément à son contenu utilisateur pour toute autre personne ayant collaboré à l'élaboration dudit contenu ou toute autre personne qui, bien que n'ayant pas collaboré directement serait concernée (exemple : auteur d'une chanson réinterprétée) et garantit avoir obtenu toutes les autorisations des auteurs, artistes-interprètes pré-existants ou ayant-droit ou le cas échéant de toute société de gestion collective les autorisations requises par les lois applicables.

Liens hypertexte

L'hébergeur décline toute responsabilité concernant tout contenu utilisateur obtenu par lien hypertexte, dans la mesure où aucun contrôle n'est exercé sur les ressources visées et ne pourra être tenu responsable le cas échéant.

Hébergeur

QUALITE - RESPONSABILITÉ

Conformément à la loi du 21 juin 2004, le site BO d'Echirolles a la qualité d'hébergeur et n'a pas d'obligation de surveillance a priori des contenus litigieux postés par les internautes utilisateurs relatif à tout problème lié à la propriété intellectuelle, à la vie privée, à la propriété industrielle, au droit à l'image des personnes et des biens, à tout contenu obtenu et visualisé par un lien hypertexte. Il aura toutefois la possibilité de les retirer, lors de toute modération opérée par le personnel administratif de la ville d'Echirolles et à son article 6 2° notamment :

2. Les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent pas voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu cette connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible. L'alinéa précédent ne s'applique pas lorsque le destinataire du service agit sous l'autorité ou le contrôle de la personne visée audit alinéa.

3. Les personnes visées au 2 ne peuvent voir leur responsabilité pénale engagée à raison des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si

elles n'avaient pas effectivement connaissance de l'activité ou de l'information illicites ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible. L'alinéa précédent ne s'applique pas lorsque le destinataire du service agit sous l'autorité ou le contrôle de la personne visée audit alinéa.

4. Le fait, pour toute personne, de présenter aux personnes mentionnées au 2 un contenu ou une activité comme étant illicite dans le but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion, alors qu'elle sait cette information inexacte, est puni d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

5. La connaissance des faits litigieux est présumée acquise par les personnes désignées au 2 lorsqu'il leur est notifié les éléments suivants :

- la date de la notification ;
 - si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ;
 - si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ;
 - les nom et domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- la description des faits litigieux et leur localisation précise ;
 - les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits ;
- la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté.

6. Les personnes mentionnées aux 1 et 2 ne sont pas des producteurs au sens de l'article 93-3 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle. 7. Les personnes mentionnées aux 1 et 2 ne sont pas soumises à une obligation générale de surveiller les informations qu'elles transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Le précédent alinéa est sans préjudice de toute activité de surveillance ciblée et temporaire demandée par l'autorité judiciaire (...) »

PROBLEME TECHNIQUE

Techniquement l'hébergeur ne peut, en outre, être tenu responsable de tout dysfonctionnement du réseau ou des serveurs ou de tout autre événement échappant au contrôle raisonnable, qui empêcherait ou dégraderait l'accès au Site web.

Modération et retrait du contenu utilisateur

L'hébergeur se réserve le droit de modérer a posteriori et a priori, en fonction des systèmes mis en place, le contenu utilisateur conformément à sa charte interne de modération et à la présente charte d'utilisation. Il pourra procéder au retrait de tout contenu utilisateur sans préavis, ni explication qui ne serait pas conforme aux chartes précitées.

Droit applicable

La présente charte d'utilisation est régie par le droit français, tout litige concernant les présentes relèvera du tribunal administratifs de Grenoble.